

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2011 À 18 HEURES 30**

N° 5 - 157 / 2011 : AIDE COMMUNAUTAIRE LOGEMENTS PLUS, PLAI - HSP 81  
 1 LOGEMENT LOCATIF SOCIAL PLAI A ALBI

**L'An Deux Mille Onze, le 27 septembre 2011**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le mardi 27 septembre 2011 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE

**Membres présents :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Naima MARENGO, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCETTE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

**Membres suppléants votants :** Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Jean ESQUERRE, Emmanuelle VIEILLEDENT.

**Membres suppléants présents non votants :** Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Pascal LAMESLE, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, David KOWALCZYK, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

**Membres excusés :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Pierre COSTES, Thierry GINESTET, Félix TORRÈS, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU.

**Membres suppléants :** Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUËL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 45**

**Votants (titulaires, suppléants votants) : 36**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2011****N° 5 - 157 / 2011 : AIDE COMMUNAUTAIRE LOGEMENTS PLUS, PLAI - HSP 81  
1 LOGEMENT LOCATIF SOCIAL PLAI A ALBI**

Pilote : Territoire d'agglomération-Habitat

Autres services concernés : Finances et Budget,  
Affaires Juridiques et Marchés Publics

**Monsieur Claude JULIEN rapporteur,**

Par délibération en date du 02 février 2010, la communauté d'agglomération a décidé de poursuivre son soutien à la production de logement locatif social en prolongeant le dispositif d'Aide financière à la réalisation de logements PLUS et PLAI, pour la 2<sup>nde</sup> phase du PLH de l'Albigeois 2010-2012.

Aujourd'hui la Communauté d'agglomération est sollicitée par HSP 81 pour la réalisation d'une opération d'amélioration d'1 logement locatif social PLAI située 69 rue Rinaldi à Albi.

Organisme	Commune	Adresse opération	Nbre logts	Catégorie logts	Coût TTC opération	Subvention C2A
HSP 81	Albi	69 rue Rinaldi	1	T1 collectif	59 959 €	5 000 €

Conformément au Règlement d'intervention, HSP 81 a adressé un dossier complet à la communauté d'agglomération.

Je vous propose donc :

- d'attribuer à HSP 81 la subvention communautaire correspondant à l'opération décrite ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention correspondante à l'opération,
- d'autoriser le Président à procéder au versement de l'aide communautaire à l'aide des crédits prévus à cet effet sur le budget de l'exercice et suivants.

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Programme Local de l'Habitat de l'Albigeois 2007-2012,

VU la délibération N° 1 - 15 /2010 portant Aide communautaire à la production de logement locatif social PLUS et PLAI - 2<sup>nde</sup> phase triennale PLH de l'Albigeois 2010-2012,

VU le Règlement d'intervention Aide communautaire à la production de logement locatif social PLUS, PLAI 2010-2012,

VU le dossier de demande transmis par HSP 81 en date du 19 juillet 2011,

VU l'avis favorable du Bureau de la Communauté d'Agglomération réuni le 13 septembre 2011,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**- DÉCIDE**

↳ **D'ATTRIBUER** à HSP 81 la subvention communautaire d'un montant de **5 000 €** pour la réalisation de l'opération d'amélioration d'1 logement locatif social PLAI située 69 rue Rinaldi à Albi.

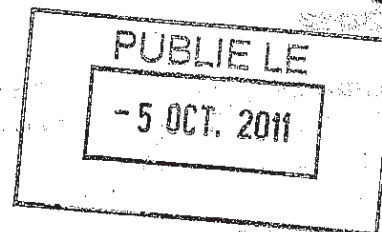
↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer la convention correspondante à l'opération, ci-annexée.

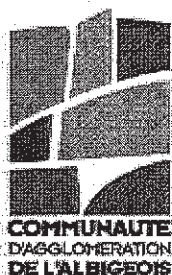
↳ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur le budget de l'exercice en cours et suivants chapitre 204.

Pour extrait conforme,  
Fait le 27 septembre 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE





Convention pour l'attribution de  
l'Aide communautaire à la production de  
logement locatif social PLUS, PLAI

ENTRE :

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois, sise Parc François Mitterrand 81160 Saint-Juéry, représentée par Monsieur Claude JULIEN, Vice-Président, dûment habilité à signer cette convention par délibération du Conseil de Communauté du 27 septembre 2011 ci-après désignée "la Communauté d'agglomération",

ET :

Habitat Social PACT 81, sise 163 avenue François Verdier 81000 ALBI, représenté par son Président, Monsieur Louis TIGNERES.

**Il a été convenu ce qui suit :**

**PRÉAMBULE**

La Communauté d'agglomération a décidé de soutenir les initiatives de réalisation de logement locatif social afin d'atteindre les objectifs de production annuelle inscrits au PLH et de répondre ainsi aux besoins des ménages à revenus modestes de l'agglomération. Une attention particulière sera par ailleurs portée à l'accessibilité des logements pour personnes handicapées et personnes à mobilité réduite ainsi qu'à l'intégration des volets communautaires Collecte des déchets et Transports Urbains.

Pour faciliter la réalisation de cette offre nouvelle de logements, la Communauté d'agglomération apporte son soutien à la réalisation des logements locatifs sociaux bénéficiant des dispositifs de conventionnement en vigueur PLUS et PLAI, hors ANRU. Le Règlement d'intervention relatif à l'aide communautaire à la production de logement locatif social PLUS, PLAI pour la 2<sup>nd</sup>e phase triennale 2010-2012 du PLH, a été adopté par délibération N° 1 – 15 /2010 du 2 février 2010 du Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Habitat Social PACT 81 réalise une opération d'acquisition amélioration d'1 logement locatif social PLAI sur la commune d'Albi.

A cet effet, Habitat Social PACT 81 sollicite la Communauté d'agglomération afin de bénéficier de son intervention financière en faveur de la production de logements locatifs sociaux.

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

L'objet de la présente convention est de définir les modalités de soutien financier apporté par la Communauté d'agglomération à Habitat Social PACT 81 pour la réalisation de l'opération d'acquisition-amélioration d'1 logement collectif PLAI, 69 rue Rinaldi à Albi.



## **ARTICLE 2 – CONCOURS FINANCIER DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Le concours financier de la Communauté d'agglomération intervient en référence à :

- l'intérêt du projet relativement aux objectifs du Programme Local de l'Habitat de l'Albigeois 2007-2012
  - l'avis favorable de la commune d'Albi à la réalisation de cette opération sur son territoire
- l'accord de financement de l'opération par l'Etat.

Le montant de la subvention communautaire à l'opération, est fixé à **5 000 €**.

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE**

La Communauté d'agglomération s'engage à verser l'aide communautaire en deux fois, sur justification des travaux et dépenses engagés pour l'opération :

- 30 % au démarrage des travaux, sur présentation de la copie de l'Ordre de services n° 1
- 70 % à l'achèvement des travaux, sur présentation des copies du procès verbal de réception des travaux et du certificat de conformité ainsi que des documents énoncés à l'article 4.

Le versement de la subvention s'effectuera sur le compte désigné par le bénéficiaire.

## **ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE**

Habitat Social PACT 81 s'engage :

- à informer la Communauté d'agglomération des éventuelles modifications apportées au programme de logements de l'opération, susceptibles de modifier le montant de l'aide communautaire
- à transmettre à la Communauté d'agglomération un état de l'opération réalisée, faisant apparaître la décomposition du prix de revient de l'opération et le plan de financement définitifs : subventions, emprunts, fonds propres, les loyers définitifs appliqués et les logements identifiés pour personnes handicapées.
- à produire à la Communauté d'agglomération les pièces justificatives relatives à la Communication des travaux (photo du panneau de chantier, document de présentation).

## **ARTICLE 5 – PUBLICITÉ ET COMMUNICATION**

Habitat Social PACT 81 s'engage à mentionner, pour toute communication relative aux travaux faisant l'objet de la présente convention y compris le panneau de chantier, que ceux-ci sont réalisés avec une participation de la Communauté d'agglomération.

## **ARTICLE 6 – RÉSILIATION**

En cas de non respect des clauses de la présente convention, la Communauté d'agglomération pourra à tout moment, après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée au bénéficiaire, résilier le partenariat mis en place.

Dans ce cas, la Communauté d'agglomération pourra :

- demander le remboursement de la première partie de la subvention,
- annuler le versement de la deuxième partie de la subvention.

#### **ARTICLE 7 – CESSIION DE LA SUBVENTION**

La subvention est attribuée à Habitat Social PACT 81 pour la réalisation de l'objet de la convention présenté en article 1.

La subvention ne pourra donc pas être reversée pour quelque raison que ce soit à d'autres personnes ou groupements distincts du bénéficiaire.

Cette cession irrégulière entraînerait la résiliation de plein droit de la présente convention avec l'obligation de restituer les sommes en litige.

#### **ARTICLE 8 – DATE D'EFFET DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à la date de sa signature.

Fait à Saint-Juéry, le

Pour la Communauté  
d'agglomération de l'Albigeois,

Pour Habitat Social PACT 81

Le Vice Président,  
Claude JULIEN

Le Président,  
Louis TIGNÈRES